



Vidéosurveillance à l'Université de Genève

Site du Centre médical universitaire (CMU) et autres bâtiments de la Faculté de médecine

Liste des personnes autorisées

Cette liste, régulièrement mise à jour, est transmise au Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence. A l'occasion de chaque mise à jour, les modifications sont également enregistrées par STEPS dans le mémento, et le/la responsable LIPAD de l'UNIGE en est informé-e.

Les modalités de visionnement des données (enregistrées ou non), d'extraction et de traitement sont décrits dans la [directive interne N° 0280](#) du mémento de l'université de Genève.

Personnes autorisées au visionnement et à l'extraction sur demande d'une personne ayant autorité:

- Opérateurs/trices Protectas SA du Centre de Sécurité Interne (CSI) UNIGE
- Stéphane MALFROY, superviseur Protectas SA
- Anthony ROSATI, Directeur de Swisecurity, société mandatée par l'UNIGE

Personnes ayant autorité pour demander une extraction, une préservation et un traitement, et autorisées à récupérer le support de stockage:

- Membres du piquet CMU
 - Frédéric PASQUIER, chargé de mission, service technique du CMU
 - Emmanuel REY, service technique du CMU
- Membres du piquet de sécurité UNIGE :
 - Vincenzo BERARDICELLI, responsable sûreté, service STEPS
 - Grégory CHAMAYOU, chargé de sécurité et de sûreté, service STEPS
 - Gaël LAGRIFFOUL, adjoint à l'ingénieur de sécurité, service STEPS
 - Raphaël MAION, ingénieur de sécurité, service STEPS
 - Frédéric RENAUD, adjoint à l'ingénieur de sécurité, service STEPS
- Niels DUPONT, directeur du service STEPS de l'UNIGE
- Didier RABOUD, Secrétaire général de l'UNIGE

Genève, le 21.01.2025